

## **COMPTE RENDU DE SEANCE du 10 07 2020**

Le dix juillet deux mil vingt à dix neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni compte tenu des exigences sanitaires du moment et après en avoir avisé Monsieur le Préfet, à la salle polyvalente "Boîte en zinc", sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU -- Evelyne LAVENU – Carla AFONSO DA CRUZ – Jean-Pierre VERGNE – Jean-François POUMIER

Excusés non représentés : Eric LIVET

Excusés représentés : Valérie BOUCHARREL représentée par Jean-Marc SIMONEAU

Mme Catherine VIDAL est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 04 juillet 2020

### **DESIGNATION DES DELEGUES en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020**

En application des articles L283 à L293 et R 131 à R 148 du code électoral, le Conseil Municipal s'est réuni afin de désigner les délégués et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020,

Mme Catherine VIDAL est désignée secrétaire de séance,

Messieurs Christophe BOURDET, Julien BARATAUD, Marcel GUINDRE et Jean-Marc SIMONEAU sont désignés assesseurs,

#### **Désignation des délégués :**

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 1 blanc
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 8

Jean MOUZAT a obtenu : treize (13) voix et ACCEPTE LE MANDAT

Françoise SERRE a obtenu : treize (13) voix et ACCEPTE LE MANDAT

Isabelle BAUDRY a obtenu : treize (13) voix et ACCEPTE LE MANDAT

#### **Désignation des suppléants :**

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 1 blanc
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 8

Christophe BOURDET a obtenu : treize (13) voix et ACCEPTE LE MANDAT

Evelyne LAVENU a obtenu : treize (13) voix et ACCEPTE LE MANDAT

Julien BARATAUD a obtenu : treize (13) voix et ACCEPTE LE MANDAT

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 30 JUIN 2020

### DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Ce point à l'ordre du jour est remis à une prochaine séance.

### MOTION DE SOUTIEN AUX EMPLOYES DE BORG WARNER

Après que le Conseil Municipal ait accepté à l'unanimité que ce point soit ajouté à l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la situation que connaît l'entreprise BORGWARNER située sur la zone d'activités de La Montane, à Eyrein – 19800 et propose de voter une Motion de soutien au personnel de l'entreprise.

L'équipementier automobile américain BorgWarner a en effet fait part d'une fermeture de l'usine en mars 2022, usine installée depuis 1995 et qui emploie 368 salariés.

Réunis dans un collectif de concertation dès le jeudi 25 juin 2020, la Ville de Tulle, la Communauté d'agglomération, le Département de la Corrèze et la Région Nouvelle-Aquitaine sont déterminés à agir ensemble pour préserver ce site industriel et ses emplois directs et indirects.

Monsieur le Maire souhaiterait également que la commune de Chanteix apporte son soutien total à l'ensemble des salariés et à leurs familles dans cette épreuve et demande :

- que BorgWarner accepte d'étudier dès maintenant et de favoriser toute proposition de reprise ou de reconversion du site industriel ;
- que l'Etat apporte son appui, aussi bien financier qu'administratif, pour la reprise ou la reconversion de ce site industriel et pour la préservation de tous les emplois.

accepté à l'unanimité

### REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21,

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**- de fixer pour l'année 2020 les tarifs annuels** de la redevance pour occupation du domaine public communal due par ORANGE comme suit :

- 41,66 € par kilomètre et par artère en souterrain soit une redevance de :  
 $5,764 \times 41,66 = 240,13$  € soit **240 €\***
- 55,54 € par kilomètre et par artère en aérien soit une redevance de :  
 $16,376 \times 55,54 = 909,52$  € soit **910€**
- 27,77 € par m<sup>2</sup> d'emprise au sol soit une redevance de :

3,60 x 27,77 = 99,97€ soit **100€**

\* Arrondi à l'euro le plus proche

**soit un total au titre de 2020 de 1 250 €**

- de **demander le versement des redevances des quatre années antérieures**, à savoir 2019, 2018, 2017 et 2016 **pour un total de 4640€.**

- de **charger** Monsieur le maire du **recouvrement** de ces redevances.

### **CLOTURE SEIGNE : VALIDATION DEVIS**

Monsieur le Maire rappelle ce qui avait été déjà abordé lors des 2 précédents conseils, à savoir la nécessité de réaliser une clôture en panneaux rigides le long de la propriété Seigne. Cette dernière sera réalisée en régie par les agents communaux.

Monsieur Christophe BOURDET, 2ème adjoint présente alors les 3 devis de matériaux obtenus.

- \* le devis de HEXACLOS à Brive d'un montant de 1 771,64€ HT soit **2 125,97€ TTC**
- \* le devis de GEDIMAT à ST Pantaléon de Larche de 1 544,21€ HT soit **1 853,05 TTC**
- \* le devis de POINT P à St Pantaléon de Larche de 1 513,49€ HT soit **1 816,19 € TTC**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** :

de **RETENIR** le devis de POINT P pour un montant de **1 513,49€ HT soit 1 816,19€ TTC**

Ces travaux sont prévus en investissement au budget 2020.

### **ADHESION AU SERVICE REMPLACEMENT DU CDG19**

Ajournée car la convention n'a pas encore été transmise par le CDG.

Questions diverses

Fin de séance à 22h00

